Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de FRESSENNEVILLE

Règlement Graphique :
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000

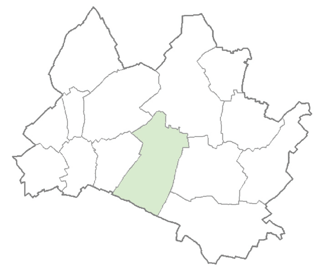

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de bourg des communes des "Trois F" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au cœur de bourg des pôles-Relais que sont Béthencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UF : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFcs : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbainer :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUF : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAVI 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUz : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAVI 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-zonage, identifie les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement
OAP densité
Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)
Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental
Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa
Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorise autorisé
Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH
Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)
Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé
Opération immobilière en cours
Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)
Nouveau bâtiment d'activité
Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale
Cimitière
Bâtiment

0 100 200 Mètres

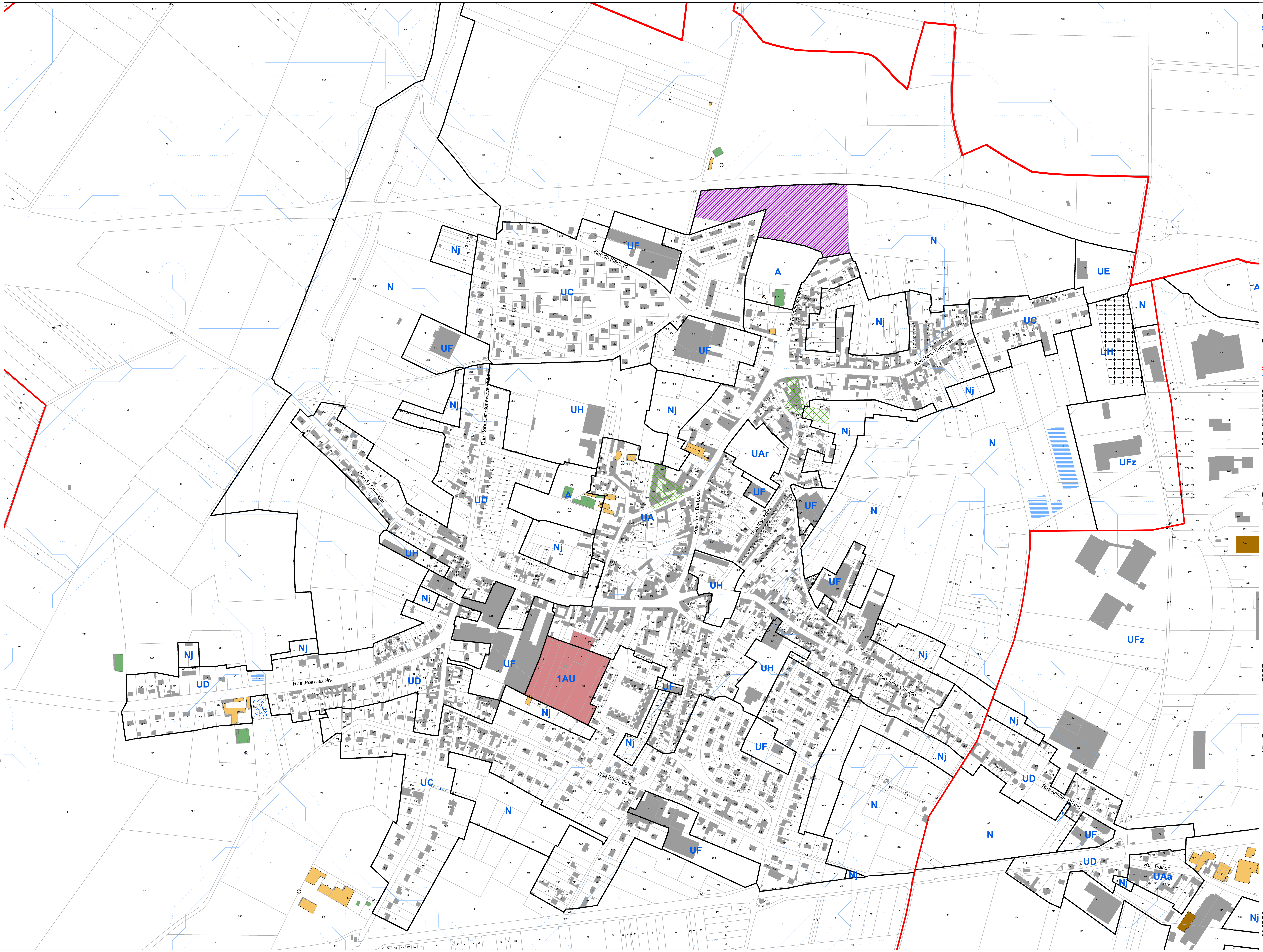

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Aigneville	Elargissement de voirie	348	Aigneville	1
Aigneville	Elargissement de voirie	380	Aigneville	2
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	1326	Aigneville	3
Aigneville	Création d'un cheminement piéton (largeur 3m)	416	Aigneville	4
Aigneville	Aménagement d'un bassin de rétention	1048	Aigneville	5
Aigneville	Création d'un chemin de service	521	Aigneville	6
Aigneville	Aménagement d'un retournement	696	Aigneville	7
Aigneville	Aménagement d'un parking de centre-village	1018	Aigneville	8
Aigneville	Création d'un équipement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	5818	Aigneville	9
Aigneville	Création d'un sentier piétonnier	2536	Aigneville	10
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	232	Aigneville	11
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	463	Aigneville	12
Aigneville	Elargissement de voirie pour mise en place de chicanes de limitation de vitesse et zone sécuritaire piétons	280	Aigneville	13
Béthencourt-sur-Mer	Création d'une aire de stationnement pour camping-car	911	Béthencourt-sur-Mer	14
Béthencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de raccordement de la zone 1AU au pôle d'équipements communaux	645	Béthencourt-sur-Mer	15
Bourseville	Création d'une voirie de désenclavement	1932	Bourseville	16
Bourseville	Réalisation d'un bassin de rétention	5000	Bourseville	17
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	322	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	258	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	360	Chépy	20
Chépy	Elargissement de voirie	156	Chépy	21
Chépy	Elargissement de voirie	39	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de désenclavement	258	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1402	SIAEEV	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	912	SIAEEV	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et coulées de boue	1351	SIAEEV	26
Chépy	Aménagement du carrefour	168	Chépy	27
Chépy	Création d'un bassin de rétention	2934	SIAEEV	28
Chépy	Aménagement du carrefour	201	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1064	SIAEEV	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1111	SIAEEV	31
Chépy	Création d'un corridor	441	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	577	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	435	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	320	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	277	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de désenclavement	316	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	8163	SIAEEV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de désenclavement	198	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Extension du cimetière	3621	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	410	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de désenclavement	539	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	415	Friville-Escarbotin	43
Méneslies	Aménagement d'un bassin de stockage	1818	Méneslies	44
Méneslies	Création d'une voirie de désenclavement, largeur 8m	492	Méneslies	45
Méneslies	Création d'une voirie de désenclavement, largeur 8m	652	Méneslies	46
Méneslies	Création d'un sentier piétonnier	1188	Méneslies	47
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	869	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de désenclavement	351	Nibas	49
Nibas	Agrandissement du cimetière (rue de Saucourt)	3796	Nibas	50
Nibas	Elargissement de voirie pour 7 mètres de large	1583	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	7556	SIAEEV	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	960	SIAEEV	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	660	SIAEEV	54
Nibas	Elargissement de voirie	1128	Nibas	55
Nibas	Aménagement du virage	191	Nibas	56
Nibas	Aménagement du virage	223	Nibas	57
Nibas	Aménagement du carrefour	138	Nibas	58
Nibas	Création d'un fossé	893	Nibas	59
Ochancourt	Dépôt	610	Ochancourt	60
Ochancourt	Elargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	158	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	318	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une bande de stationnement largeur 2 mètres	207	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1297	Tully	64
Tully	Création d'un parking de stationnement véhicules	196	Tully	65
Tully	Création d'une voirie de désenclavement	321	Tully	66
Tully	Extension du cimetière	1591	Tully	67
Valines	Aménagement d'un bassin de lagunage	5175	Valines	68
Valines	Extension du cimetière	2122	Valines	69
Valines	Forage d'un puits	240	Valines	70
Valines	Création d'une mare	708	Valines	71
Woincourt	Restauration d'un sentier piétonnier	1530	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	3042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1079	Woincourt	74
Woincourt	Création parking avec revêtement filtrant	137	Woincourt	75
Woincourt	Accès à la zone agricole A	423	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	3983	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	3796	SIAEEV	78

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)
Risque de mouvement de terrain (source : Communes)
Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt ; elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessus.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

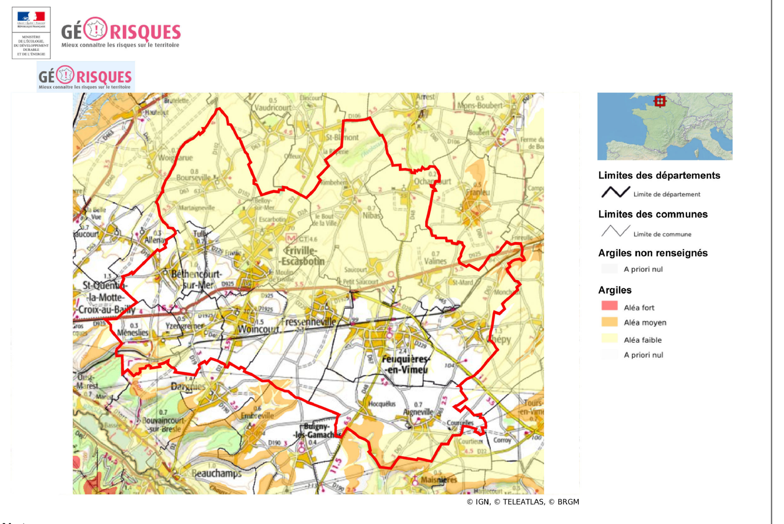

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

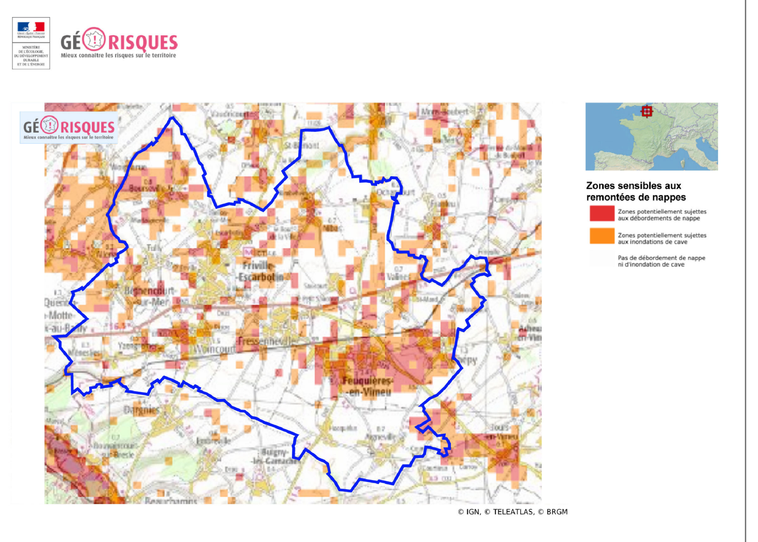

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.